



Convention du nouveau Transport A la Demande TAD (Transport Partagé)

Entre la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB), représentée par Madame JERUSALEM Anne, Présidente,

d'une part,

Et

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

CP : VILLE :

Agissant en tant que : conducteur référent,
 la personne transportée

d'autre part,

Préambule : Convention fixant les droits et obligations entre la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB) et le conducteur référent ou la personne transportée ayant signé cette convention concernant le transport à la demande sur le territoire de la CCLTB.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : RAPPEL DE L'OBJET

La CCLTB met à disposition des personnes souhaitant se déplacer sur le territoire, une plate-forme d'appel et d'enregistrement de leur demande. La CCLTB met en relation les personnes souhaitant se déplacer, avec celles souhaitant en transporter (covoiturage), si la date et le lieu coïncident.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-57-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017



ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PERSONNES TRANSPORTEES

Elles devront commander et s'acquitter de cinq titres de transport (6 €/pièce soit 30 €) que la CCLTB enverra à leur domicile.

Lorsque ces personnes sont transportées, elles devront remettre au conducteur référent, un titre de transport.

Au préalable, elles devront avoir signé le règlement intérieur et la présente convention relative au TAD partagé, lors de leur première commande.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES CONDUCTEURS

Ils devront s'inscrire sur la plate-forme CCLTB, et donner le jour, le lieu et l'heure des déplacements ouverts aux tiers, ainsi que le nombre de place(s) disponible(s) au moins 48 heures avant les trajets considérés.

Ils devront fournir à la CCLTB les documents suivants :

- Photocopie de leur permis de conduire,
- Copie de leur attestation d'assurance,
- Document signé qui atteste qu'ils ont informé leur assurance qu'ils allaient transporter occasionnellement des personnes, en étant défrayé par la CCLTB pour ce transport,
- Règlement intérieur + convention du TAD signé,
- Relevé d'identité bancaire,
- Document s'engageant sur le respect des règles du code de la route,
- Document s'engageant à prendre la/les personnes chez elle(s) et les ramener chez elles.

Ils auront la qualité de collaborateurs occasionnels du service public et acceptent de ne pas être rémunérés, mais seulement indemnisés.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

La CCLTB ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident.

En cas de sinistre, seule l'assurance du conducteur responsable peut être engagée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-57-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017

ARTICLE 5 : DEFRAIEMENT DES CONDUCTEURS

Dès lors que les conducteurs détiennent 10 tickets, ils devront envoyer à la CCLTB les bons de transport qu'ils auront collectés auprès des personnes transportées pour chaque trajet aller-retour, en ayant inscrit dessus :

- Le nom de la personne transportée,
- La date,
- La destination,
- Les kilomètres aller-retour.

La CCLTB fera le décompte des kilomètres et éditera un titre de paiement selon le barème défini (0.15€/km), et dans la limite des déplacements prévus par le règlement intérieur.

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, ou en cas d'évolutions du service, la CCLTB se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au conducteur référent ou à la personne transportée.

ARTICLE 8 : MODALITES

La présente convention, établie en deux exemplaires, sera adressée à chacune des parties.

Fait à

Le / /

Le conducteur référent / la personne transportée,

Nom, Prénom et Signature

La Présidente de la CCLTB,

Anne Jerusalem

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-57-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017





Attestation sur l'honneur pour le conducteur référent uniquement

Nom :

Prénom :

Adresse précise :

CP : VILLE :

Téléphone :

Date de naissance : / /

Je soussigné(e) M. / Mme

Atteste sur l'honneur avoir prévenu mon assurance et être en mesure de réaliser des trajets indemnisés par la CCLTB au titre du transport à la demande « TAD partagé ».

Date : / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170607-57-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2017

Publication : 15/06/2017